

des prêts libres d'intérêts à remboursement conditionnel aux industries manufacturières et de transformation pour la modernisation, l'expansion ou la construction d'installations dans la province. Le montant couvert par les prêts varie selon l'emplacement de l'industrie. Le Programme de développement des produits offre de l'aide financière pour la conception de produits ou l'amélioration de la qualité. Les entreprises peuvent également bénéficier d'une aide en vertu de ce programme pour l'essai de produits et la mise au point de prototypes ou de procédés spéciaux.

Les industries qui ont recours aux services d'experts-conseil en gestion peuvent recevoir de l'aide par le truchement du Programme de développement de la gestion, qui offre des subventions couvrant jusqu'à 50% des frais de consultation. Ce programme fournit une aide financière aux cadres d'industries qui suivent des cours approuvés, et le ministère organise et finance également des séminaires sur la gestion. Le Programme d'amélioration des rues commerciales de la Saskatchewan fournit des services d'experts et des subventions pour aider à la rénovation des devantures dans les quartiers des affaires. Le ministère fournit des services de consultation aux hommes d'affaires par l'entremise de huit bureaux régionaux et de deux bureaux urbains.

Des emplois à l'intention des personnes désavantagées sont fournis par le truchement du Programme de développement économique pour les personnes désavantagées. En vertu d'une entente fédérale-provinciale conclue aux termes de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, des subventions sont accordées pour des projets qui emploient des autochtones.

Le Programme d'aide au commerce, qui prévoit le partage des coûts avec le ministère, aide les fabricants de la Saskatchewan à créer de nouveaux produits et à étendre leurs territoires de vente. Le ministère offre aux sociétés des possibilités de commercialisation en vue d'accroître le marché de leurs produits, et de l'expertise pour les études de marché. Il produit également un guide des investissements étrangers.

La Société de développement économique de la Saskatchewan (SEDCO), qui est une société de la Couronne, accorde de l'aide financière aux entreprises commerciales. Elle a été créée en 1963 pour accorder des prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des entreprises manufacturières. En août 1972, son mandat a été élargi, et elle peut maintenant financer presque tous les genres d'entreprises, entre autres les commerces de détail, les commerces de gros et les entreprises de services. L'aide est fournie le plus souvent sous forme de prêt de première hypothèque à moyen terme. Le terrain, les bâtiments ou le matériel sont donnés en nantissement de ces prêts; l'apport des particuliers engagés dans le commerce est également retenu. Les modalités de remboursement sont établies en fonction de la structure du revenu de l'entreprise et peuvent comprendre des paiements échelonnés, des paiements saisonniers ou d'autres arrangements analogues. Les prêts peuvent être consentis pour des périodes variant de quelques mois à 20 ans et pour des montants allant de quelques milliers de dollars à des millions. La durée du prêt est déterminée en fonction de la durée estimée de vie du nantissement et d'après les recettes de l'entreprise. Dans le cas des prêts nantis par le matériel, la durée est de cinq à huit ans, tandis que pour ceux qui sont nantis par les bâtiments et le matériel elle peut s'échelonner entre huit et 12 ans, et si des biens immeubles seuls sont offerts en garantie elle peut aller jusqu'à 20 ans. Lorsqu'il s'agit de prêts devant servir de fonds de roulement, la période varie entre un mois et deux ans.

Dans tous les cas, la Société compte que les propriétaires de l'entreprise emprunteuse posséderont une part raisonnable des actions de l'entreprise. La Société décidera parfois d'acheter elle-même des actions pour maintenir un équilibre raisonnable entre la dette et l'avoir social. Elle possède également des terrains et des bâtiments industriels qu'elle peut louer à des entreprises admissibles. La location, la location-vente ou la vente franche de ces propriétés peut être considérée et, dans certaines circonstances, la Société construira une installation qu'elle vendra ou louera à un client.

Alberta

17.3.9

L'Alberta Opportunity Company (AOC) est une société de la Couronne créée pour promouvoir la croissance économique en encourageant l'établissement de nouvelles